

établissement de détention pour mineurs

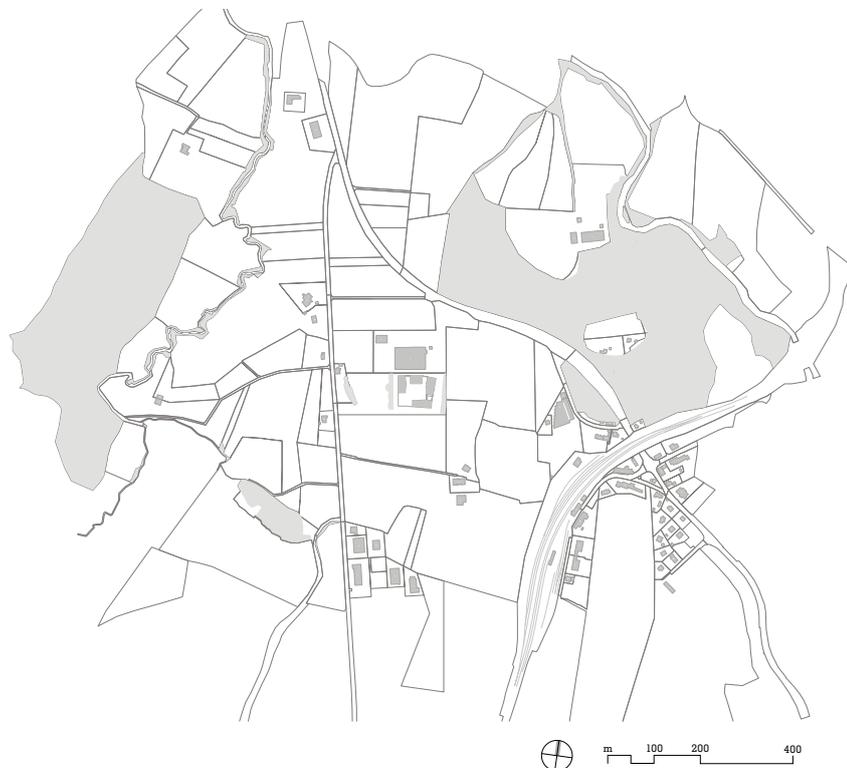
Aux Léchaires – Palézieux





la cour





Etablissement de détention pour mineurs

BÉATRICE MÉTRAUX — CONSEILLÈRE D'ÉTAT,
CHEFFE DU DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DE LA SÉCURITÉ

Il est coutume, lors de l'inauguration d'un hôpital, de se réjouir des soins qui pourront être prodigués aux habitants de la région, des vies qui pourront y être sauvées. De même, on se félicite lors de l'inauguration d'une école du savoir qui pourra être transmis à des générations d'élèves dans ce nouvel édifice.

À première vue l'inauguration d'une prison n'a quant à elle rien de réjouissant. Si la société se voit contrainte d'enfermer certains de ses membres, c'est qu'elle a échoué dans sa tâche de cohésion et d'intégration.

L'Etablissement pour détention des mineurs des Léchaires (EDM) n'est cependant pas une prison ordinaire, et son ouverture marque un pas important dans la politique de réinsertion des jeunes délinquants souhaitée par les cantons romands. La détention peut être lue pour ces jeunes comme une manière d'acquérir de nouvelles et meilleures bases pour leur parcours au sein de la société, pour laquelle ils ne représenteront plus un danger, mais un atout. Nous devons nous donner les moyens de les aider à la réin-

tégrer, c'est-à-dire apprendre à tisser ou retisser des liens sociaux, à respecter les règles, à se former professionnellement. Cela ne va bien entendu pas de soi, et c'est grâce au travail passionné et opiniâtre des agents de détention, des éducateurs, des psychologues, des enseignants, en un mot : de tout le personnel des établissements, que cette tâche essentielle peut être menée à bien, et que les taux de récidive restent bas chez les mineurs dans notre pays.

L'inauguration de l'établissement des Léchaires est une avancée essentielle dans la politique concordataire en matière de détention de Suisse Romande et du Tessin. Elle symbolise et incarne la nécessité de réfléchir de manière coordonnée à la planification de certains types d'infrastructures, et de dépasser les frontières cantonales lorsque cela est nécessaire pour le bon fonctionnement des institutions. En ces temps de surpopulation carcérale et de remise en question du système pénitentiaire, la voie concordataire est la meilleure à suivre pour la sécurité de la population comme pour la réinsertion des jeunes.

En conclusion, je crois donc que nous pouvons nous féliciter de l'inauguration de l'établissement des Léchaires comme nous le ferions pour une école ou pour un hôpital. Tous participent de l'action de l'Etat en faveur de la qualité de vie et de la cohésion sociale.

PASCAL BROULIS — CONSEILLER D'ETAT,
CHEF DU DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES, EN CHARGE DES CONSTRUCTIONS

Le projet architectural de l'EDM des Léchaires s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie immobilière de l'Etat. Par sa qualité architecturale d'abord, qui constitue l'un des cinq piliers de cette politique.

Issu d'un concours d'architecture ouvert à tous, le projet retenu par le jury allie tous les éléments nécessaires pour mener à bien le projet social de réinsertion de jeunes détenus. Le nouvel ensemble s'affirme clairement comme une prison tout en soignant par de mul-

tiples détails la distinction entre un établissement destiné aux jeunes de celui pour adultes. Le projet mélange ainsi habilement des qualités spatiales fortes et une matérialité simple, contribuant clairement à l'économie de moyens et à la préservation des ressources, principes qui définissent un autre pilier de la stratégie immobilière du canton.

La réalisation aussi procède de cette exemplarité. Tant pour la conduite du projet que les travaux de construction, l'Etat a pu respecter le calendrier et le budget qu'il s'était fixé initialement.



Expression des besoins

PHILIP CURTY — DIRECTEUR DE L'EDM

CHRISTOPHE BORNAND — CHEF DU SERVICE DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

MIREILLE REYMOND — PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL DES MINEURS

La défense sociale

Le 1^{er} janvier 2007 entrain en vigueur la nouvelle loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs. La Conférence latine des autorités cantonales compétentes en matière d'exécution des peines a alors décidé de confier à l'Etat de Vaud la tâche de réaliser et d'exploiter un établissement de détention pour les mineurs de Suisse romande et du Tessin. Les tribunaux des mineurs des cantons latins disposeraient ainsi d'un établissement concordataire pour la détention provisoire, l'exécution de peines privatives de liberté et l'incarcération au motif de mesures disciplinaires. Le projet de l'EDM Aux Léchaies était né.

Concrètement, l'établissement doit accueillir dans un premier temps 36 détenus, garçons ou filles, âgés de 10 à 17 ans, voire parfois jusqu'à 22 ans, pouvant présenter des difficultés psychosociales ou des troubles du comportement importants. Une extension à 54 places pourrait être envisagée dans un second temps en cas de besoin.

Mais au-delà des dispositions pénales qui prévoient notamment l'enfermement des jeunes délinquants, l'idée même d'une prison pour mineurs peut choquer. Répondre à la délinquance juvénile par l'enfermement est aux antipodes de la notion même d'éducation qui, rappelons-le, signifie étymologiquement conduire hors de. Comment dès lors concilier deux notions, paradoxales de prime abord : éduquer, à savoir conduire vers l'autonomie, et enfermer.

Il est possible de résoudre ce paradoxe en considérant l'enfermement non pas comme une fin en soi, mais comme un moyen de défense sociale. Un établissement de détention pour jeunes délinquants participe certes à la protection de la société contre les auteurs de délits, mais aussi à la protection des mineurs. Sa fonction consiste en effet également, et surtout, à contribuer de manière bienveillante à prémunir les jeunes délinquants contre le risque de retomber dans la délinquance. L'éducation ne s'arrête donc pas

devant la porte de la prison. Elle fait de l'enfermement une sanction qui a du sens, elle inscrit la détention dans un processus socioéducatif. Ainsi, la délinquance juvénile est appréhendée au-delà de la simple confrontation aux limites. Elle est considérée comme le signe d'un échec éducatif, l'expression d'une quête de sens, d'une errance identitaire, quand elle n'est pas symptôme psychiatrique.

La mission de l'EDM Aux Léchaies consiste à maintenir des jeunes délinquants dans un cadre fermé et sécurisé, tout en leur assurant une prise en charge à caractère socio-éducatif adaptée à la personnalité de chacun et en leur apportant un encadrement propre à les préparer à leur resocialisation, voire à leur socialisation. La prise en charge socio-éducative et carcérale de ces mineurs s'appuie sur un modèle pluridisciplinaire qui regroupe des agents de détention, des éducateurs spécialisés, des maîtres socio-professionnels, des enseignants, des psychologues, des médecins, des infirmiers.

Les jeunes délinquants incarcérés aux Léchaies disposent d'ateliers d'occupation ou de préformation consacrés à différents domaines : bois, impression textile, graphisme, multimédia, intendance, cuisine, buanderie, jardinage, paysagisme, créativité. Ils bénéficient également d'un encadrement scolaire visant à préserver l'acquisition du savoir ou la renforcer, à réconcilier avec l'école des mineurs qui sont souvent en échec scolaire, voire en rupture scolaire. Le sport et l'animation socioculturelle viennent compléter le dispositif de prise en charge.

Mais en définitive, au-delà de la resocialisation, tous ces moyens visent essentiellement à réconcilier le jeune délinquant avec le respect de soi d'abord, de l'autre ensuite, de la règle enfin.



les 4 bâtiments

La protection du mineur

Le Service de protection de la jeunesse (SPJ) collabore entre autres avec plus de 80 institutions avec lesquelles il a passé des contrats de prestations afin de définir sa politique socio-éducative cantonale. Ceci dans le but de répondre aux besoins de jeunes et de leurs parents lorsqu'il n'est plus possible que ceux-ci cohabitent momentanément. Lorsque des mineurs sont condamnés pénalement par la justice, il manque aujourd'hui une structure dans notre dispositif pour pouvoir les accueillir. L'enfermement dans ces situations est bienveillante et répond aussi à la protection des mineurs. L'EDM Aux Léchaies jouera ce rôle de protection sociale, protégeant aussi bien le jeune concerné que la population. Ceci pendant le temps de son incarcération. Durant celui-ci, le jeune poursuivra sa scolarisation et construira avec les équipes éducatives et pédagogiques en place un projet de sortie. En effet, le lien avec sa famille et le réseau extérieur (Tribunal des mineurs, SPJ, Office des curatelles et tutelles professionnelles, etc..) sera maintenu.

Le concept pédagogique de cet établissement est co-construit entre les différents partenaires. Il répond donc à un réel besoin et ce projet a été également porté entre autres par le SPJ et l'Office fédéral de la justice (OFJ) qui, d'ailleurs, a participé aux coûts de sa construction et subventionnera une partie des frais d'exploitation.

Le droit pénal des mineurs

L'art. 2 de la Loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs prévoit que la protection et l'éducation du mineur sont prioritaires dans son application. Pour mettre en œuvre cette exigence, le juge des mineurs dispose d'un éventail de mesures éducatives qu'il doit impérativement utiliser si la situation du mineur l'exige, et d'un éventail de peines destinées à sanctionner le mineur délinquant s'il a agi de manière coupable. Ces peines vont de la renonciation à toute peine à la peine privative de liberté de un jour à un an ou de un à quatre ans dès 16 ans lors de délits énumérés par la loi, en passant par la réprimande, la prestation personnelle et l'amende. Toutes ces peines doivent elles-mêmes garder un caractère éducatif par le choix du genre de peine et dans la manière dont elles sont exécutées. Lorsque le juge prononce une mesure et une peine, l'exécution de la mesure doit primer sur celle de la peine.

La privation de liberté est une peine qui ne doit être utilisée qu'en ultime recours si aucune autre solution n'est envisageable. Selon l'art. 27 DPMIn, elle « est exécutée dans un établissement pour mineurs qui doit assurer à chaque mineur une prise en charge éducative adaptée à sa personnalité et, notamment, un encadrement propre à préparer son intégration sociale après sa libération ».

La détention peut également être ordonnée à titre provisoire pour les besoins de l'instruction, à savoir lorsqu'il existe un risque de fuite, de collusion ou un risque grave de récidive qui mettrait en péril l'ordre public.

Enfin, un mineur placé dans un foyer ouvert ou fermé en vertu d'une mesure éducative peut faire l'objet d'une mesure disciplinaire et être isolé à titre exceptionnel des autres pensionnaires (art.16 al 2), ce que permettra l'établissement Aux Léchaies.



Objectifs du Maître d'ouvrage

YVES GOLAY – CHEF DE LA DIVISION ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE PROJET

Le choix du site pour localiser le nouvel établissement de détention pour mineurs a fait l'objet d'études préliminaires avec l'aide de la méthode Albatros, incluant les trois thèmes du développement durable, mettant en exergue surtout son accessibilité par les transports publics et son acceptation par la population.

Les enjeux pour les concurrents du concours d'architecture étaient multiples : entre autres, il fallait interpréter un programme carcéral pour lequel peu d'architectes en ont l'expérience, complété d'une problématique sociétale complexe qui forcément interpelle : la détention d'un mineur. De plus, le thème de l'insertion dans le grand paysage était dès le début de la programmation une préoccupation majeure du Maître de l'ouvrage, raison pour laquelle, il avait été demandé aux participants du concours de s'associer avec un artiste afin que la thématique de l'enceinte soit traitée avec un soin particulier. Ce qui frappe aujourd'hui dans la réalisation Aux Léchaïres, c'est le caractère fort de cette enceinte dont le revêtement doublement homogène – grillage de six mètres de haut et revêtement en klinker sur les bâtiments et les entrebâti – confère magistralement à l'insertion du projet dans le site. De plus, la référence au hameau de ferme, incluant bâti et végétal contribue à ce résultat probant.

La réalisation de la cour est également un élément significatif du projet architectural, en particulier l'équilibre à trouver entre minéral et végétal. L'idée d'un arbre majeur – le chêne – est un élément symbolique fort qui marquera le fonctionnement de l'établissement, en particulier à l'arrivée et au départ de chaque détenu.

Le programme est caractérisé par une abondance de locaux dit d'accompagnement nécessaires pour réinsérer le mineur détenu – lieux de formation, salles de cour et atelier – lieu de détente, salles de musculation et espace couvert – lieu de visite, parloirs.

Par ailleurs, pour redonner un cadre au détenu, les unités de vie sont composées de six cellules regroupées en « appartement » pour favoriser les échanges propres à une réinsertion. Un élément fort du concept architectural qui a séduit le jury du concours est la répartition du programme en quatre bâtiments, ce qui induit les notions aller au travail ou à l'école, aller faire du sport, aller voir des amis ou la famille, moments qui rythment les activités de tout être humain. Cela devrait contribuer à la réinsertion du jeune délinquant, dont l'absence de repères est l'élément prépondérant à son déséquilibre personnel.

Une autre difficulté dans la conception du projet est la réalisation par étapes. La première étape réalisée est prévue pour 36 détenus, la deuxième étape permettra de réaliser encore trois unités de vie pour 18 détenus supplémentaires. La conception du projet devait d'une part localiser cette construction future et d'autre part prévoir quelques ajustements programmatiques pour les locaux d'accompagnement (formation et sports) qui devaient pouvoir s'intégrer par la suite dans les bâtiments réalisés en première étape. Cette complexité programmatique a conduit à réaliser « plus » de locaux en première étape, impliquant la réalisation d'un couvert pour le sport plutôt qu'une salle de gymnastique. La conception du projet permettra cette reconversion lorsque la deuxième étape sera nécessaire.

S'agissant enfin de la préservation des ressources, dont les principes sont clairement érigés en priorité, les études et le chantier ont testé avec succès la méthode Sméo de suivi de la durabilité. Il en résulte un projet exemplaire en terme d'efficacité énergétique, de confort et d'écologie de la construction.



Conception architecturale

PASCAL OULEVAY — ARCHITECTE MARC JUNOD — ARCHITECTE PAYSAGISTE
LORNA BORNAND — ARTISTE GENEVIÈVE HÉRITIER — CONCEPTEUR D'ESPACE

Chronologie

JANVIER 2007

Entrée en vigueur de la loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs.

JUILLET 2008

Vote populaire des citoyens de Palézieux acceptant la construction de l'Établissement de détention des mineurs.

MARS 2009

Octroi du crédit d'étude de 4.18 mios par le Grand Conseil.

FÉVRIER 2010

Résultat du concours d'architecture et d'ingénierie, octroyant le 1^{er} prix au projet: Insertion-Réinsertion des architectes lausannois Guy Corbaz et Pascal Oulevay.

MARS 2010

Plan d'affectation cantonal.

FÉVRIER 2011

Octroi du permis de construire.

JUIN 2011

Octroi du crédit de construction de 23.52 mios par le Grand Conseil.

SEPTEMBRE 2011

Ouverture du chantier.

DÉCEMBRE 2011

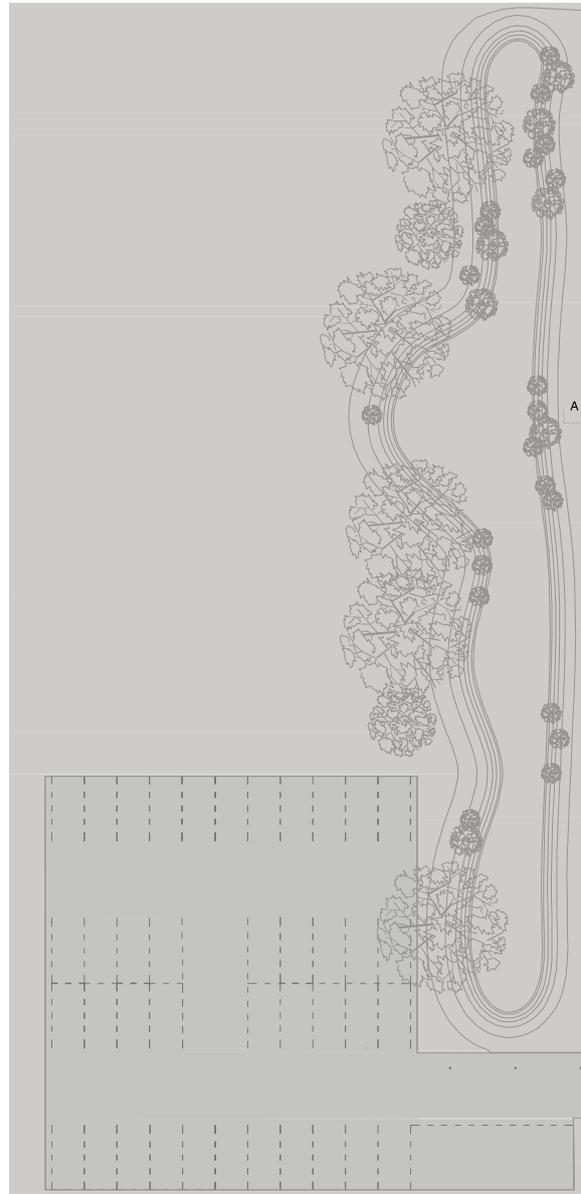
Première pierre.

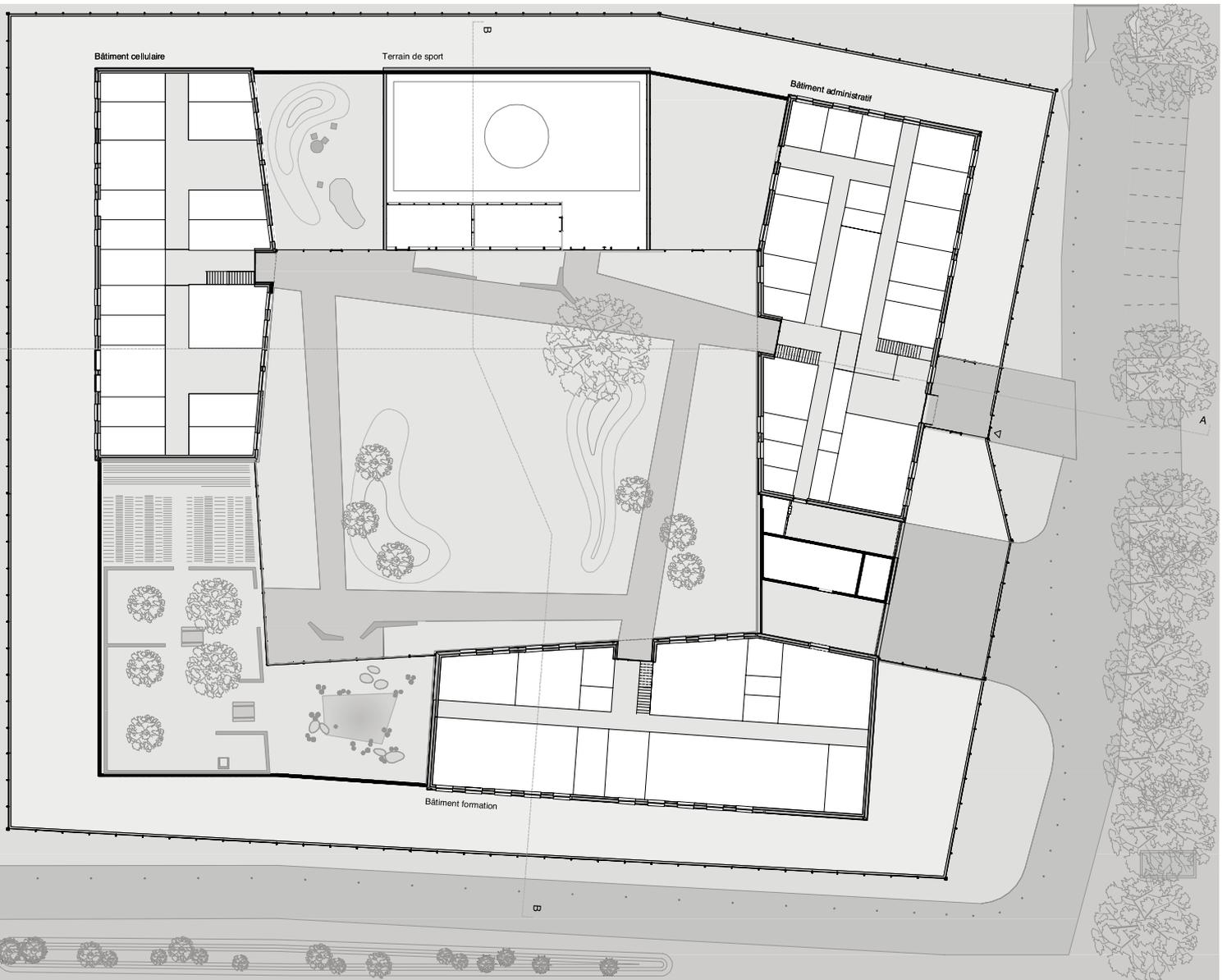
DÉCEMBRE 2013

Inauguration.

MAI 2014

Arrivée des premiers détenus.





rez-de-chaussée  m 10 20

Le concept

Le thème de la détention est lié à des notions de privation, d'enfermement et de contrôle. Réaliser un centre de détention pour mineurs doit dépasser ces représentations et apporter des réponses aux besoins liés à l'encadrement, aux repères et à l'accompagnement individualisé.

Ces bâtiments sont situés en dehors du village et de la gare de Palézieux. Le concept architectural privilégie la recherche de résonances avec les langages alentours : le hameau groupant plusieurs bâtiments, la cour et la végétation ont été les principales références pour concevoir un projet dont l'intégration se veut respectueuse du paysage. Il est important de réduire l'impact symbolique de ce type d'établissement, tant de l'extérieur que de l'intérieur. Par son esthétique et sa volumétrie, ce projet cherche à favoriser son acception par la population locale et à offrir une échelle « humaine » aux utilisateurs du centre devant y résider ou y travailler. Le projet réalisé offre ainsi un environnement sécurisé, permettant aux jeunes de réapprendre ou de développer leur personnalité, tant dans un rapport individuel que communautaire.

Le concept architectural consiste à la mise en forme d'un espace central, la cour, devenant le trait d'union entre les différentes « maisons » répondant aux besoins de l'établissement.

Un premier bâtiment de trois niveaux regroupe uniquement les espaces de vie des détenus. Un deuxième de deux étages offre l'ensemble des activités de formation et de rencontre du centre de détention. Un troisième de deux étages également rassemble tous les locaux administratifs, médicaux, ainsi que la structure d'accueil des visiteurs extérieurs. Et un dernier volume construit protège une zone dévolue au sport et à la gymnastique.

Tout le monde se rend à pied, par l'extérieur, d'un bâtiment à l'autre, offrant ainsi un espace temps et physique de transition entre les différentes activités journalières. Par ailleurs la cour est accompagnée de plusieurs lieux qui s'insèrent entre les bâtiments, donnant naturellement vie et distance entre ceux-ci.



Le projet

La volumétrie, de l'ensemble des bâtiments, est formée par la rencontre entre un plan à cinq façades et un subtil jeu dans la géométrie des toitures. Cela a pour effet de casser les longueurs des façades et d'offrir des perspectives séduisantes et changeantes selon l'endroit où l'on se trouve dans le site. Ce même principe a été mis en œuvre à l'intérieur des constructions. La mise en place rigoureuse du programme, entre en résonance avec les façades ; il en découle, de manière différenciée, des qualités spatiales spécifiques à chaque pièce. À l'inverse, les percements des façades sont traités de manière uniforme afin d'affirmer l'expression unitaire du projet.

La structure de tous les bâtiments est en béton armé, elle se veut économique et rationnelle. La mise en valeur d'un système structurel élémentaire permet également de réduire les contraintes émanant de l'intégration des installations techniques, et préconise l'emploi de solutions constructives usuelles et éprouvées. La réalisation des façades se veut également simple. En optant pour une façade ventilée avec un revêtement extérieur en brique terre cuite Klinker, l'établissement offre une image calme et intemporelle. Ce mode constructif fiable et durable garantit une longévité à l'ouvrage.

L'ensemble des choix opérés pour les matériaux de finition intérieure répond aux mêmes attentes : terrazo et résine coulée pour les sols, crépis ciment pour les murs, bois massif pour le mobilier de référence. Une grande attention a été portée à la longévité et au bilan environnemental de chaque élément constructif.

Trois partenaires du Pool ont contribué par leur compétence propre à la qualité architecturale du projet : un architecte paysagiste, une artiste et un concepteur d'espace.

Les aménagements extérieurs

La conception de l'espace paysager d'un établissement de détention est conditionnée par la sécurité qui détermine une distinction spatiale forte entre l'extérieur et l'intérieur de l'établissement. Le défi à relever consistait à créer un ensemble en adéquation avec le lieu malgré la séparation due à l'enceinte. Si à l'extérieur l'insertion au paysage (et à la société) est aisée, à l'intérieur elle est forcée. Et au final, l'objectif de l'établissement est de garantir la réinsertion et la réintégration de ces jeunes dans la société.

EXTRA-MUROS – L'ENCEINTE

Recherchant l'insertion dans le grand paysage, le site aménagé prend forme d'une jachère fleurie, comme dans l'attente d'être un jour labourée. Un cordon boisé d'arbres indigènes protège une des limites du terrain. La récolte des eaux pluviales se fait par des fossés et par un bassin de rétention.

INTRA-MUROS – LA COUR

L'intégration au site se poursuit à l'intérieur, induit par :

- le végétal : l'arbre majeur, le verger, le potager et les arbres indigènes ;
- le minéral : le revêtement des chemins dont la teinte se prolonge à l'intérieur des bâtiments.

Dans la cour, le choix des arbres, du mobilier ainsi que le dimensionnement des buttes a été effectué afin de rendre l'espace convivial tout en répondant au programme sécuritaire – contrôle visuel de tout l'espace, emplacement des caméras, séparations grillagées. Chaque sous-espace extérieur répond à différents usages pour l'établissement. Nous y retrouvons un potager qui sera cultivé et utilisé par les détenus, un verger, une pièce d'eau – espace paisible qui récolte les eaux pluviales de toute la cour, un jardin minéral dit japonais, qui se veut un lieu tranquille d'introspection et la cour de promenade pour les détenus enfermés en cellule forte.



L'animation artistique

L'intervention s'est portée sur deux éléments :

- les dessins de quatre fresques intérieures, situées dans les cages d'escalier, zones de passage communs à tous les utilisateurs des lieux – ces fresques sont des anamorphoses et pourtours d'animaux accompagnés de grelots pour inviter le récit avec musicalité. Elles ont des teintes légères permettant des apparitions fugaces, qu'on reçoit plutôt qu'elles ne s'imposent. Elles sont également réalisées à l'aide de plusieurs traits, qui sont la répétition d'un geste qui aimerait s'inscrire dans le temps en même temps que de parler de mouvement ;
- le dessin et calepinage de pose des briques Klinker en façades permet la mise en place subtile d'une « maille » permettant d'offrir au regard un mouvement indicible.

«L'ambiance intérieure»

Au centre du concept développé pour l'établissement, il y a la nécessité de donner à ces lieux une sonorité carcérale tout en créant un cadre adapté aux adolescents.

L'idée de base est de créer une ambiance feutrée et agréable tout en évitant les ajouts décoratifs qui pourraient mener les détenus à confondre la situation avec celle d'un foyer d'accueil. L'ensemble des intérieurs est travaillé avec des teintes « poudrées » qui instaurent une ambiance apaisante afin de diminuer un maximum les angoisses et l'agressivité.

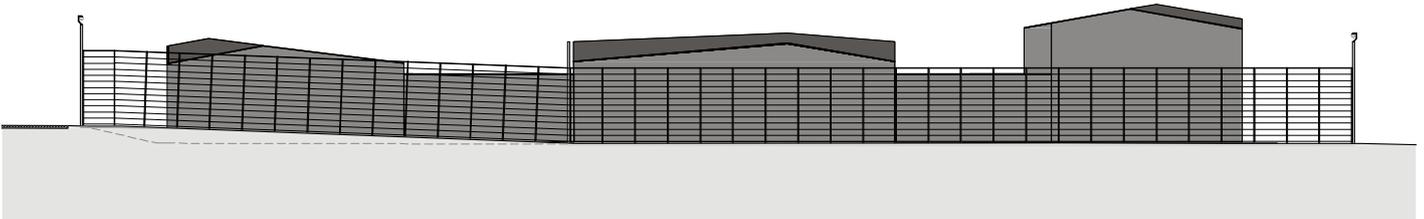
Afin de donner une sensation de cohérence, une même teinte de base traverse l'ensemble architectural à l'exception des unités de vie traitées avec une teinte plus enveloppante. L'intention d'induire une impression différente en lien avec l'activité de chaque lieu est accentuée par l'utilisation ponctuelle d'une teinte spécifique à chaque bâtiment. Cette couleur subtilement déclinée s'accorde avec l'utilisation de chaque pièce et n'est appliquée que sur une seule paroi en vue de maintenir une sensation aérienne tout en évitant un sentiment de vide.

Cette idée de différenciation sensorielle est prolongée dans la signalétique qui distingue clairement les locaux destinés aux résidents de ceux qui leur sont interdits.

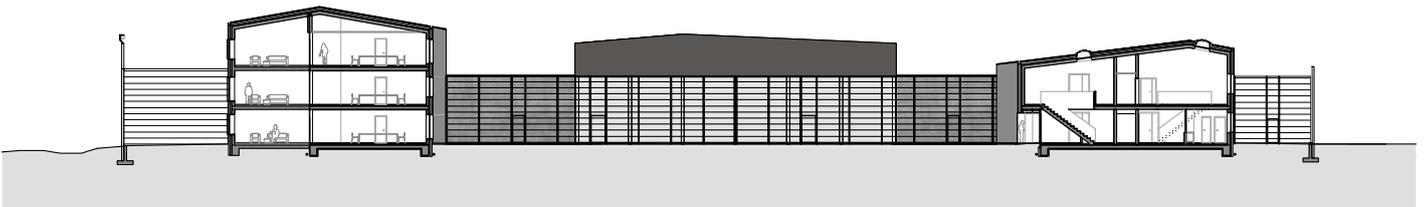
Le mobilier des cellules a été développé pour rendre cet espace où le détenu passe beaucoup de temps seul, chaleureux, sécurisé, tout en étant fonctionnel. Il s'agit d'un objet unique incluant lit, penderie, étagère, lampe et safe, complété par une table-banc d'un seul tenant et complété par un cadre de fenêtre qui sert de banquette. Tous ces éléments sont en chêne massif et ils sont prévus pour se patiner avec le temps.



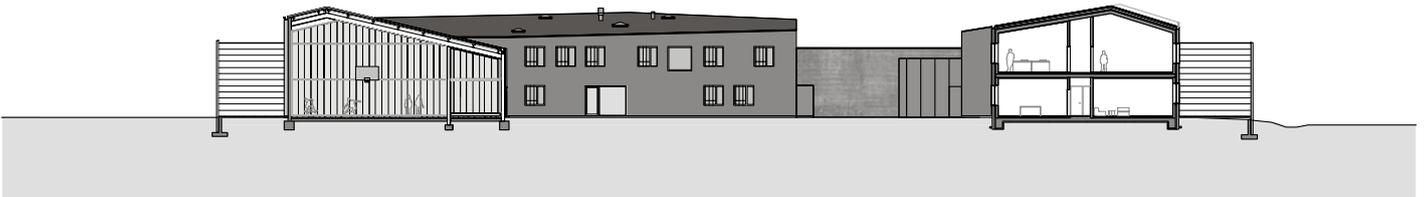
façade est



façade nord

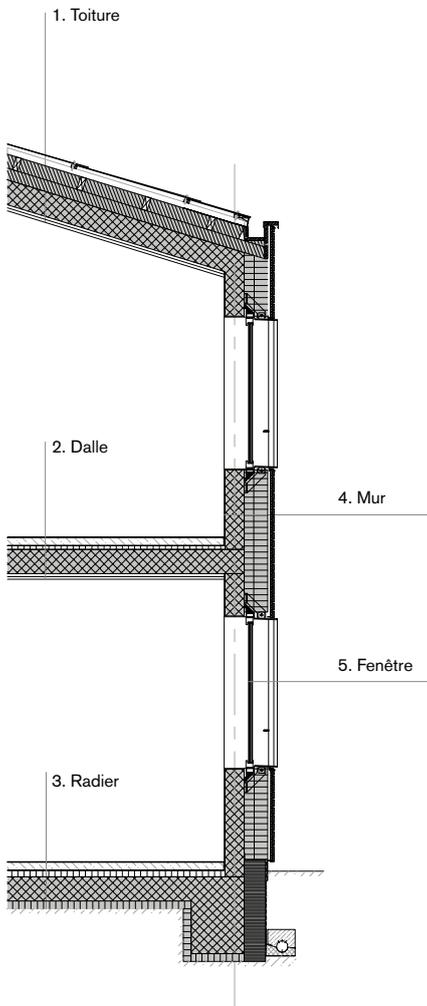


coupe A-A



coupe B-B





1. Toiture

- Couverture Eternit
- Lattage
- Contre-lattage
- Sous-couverture
- Isolation thermique
- Dalle béton
- Faux-plafond acoustique

2. Dalle

- Sol coulé
- Chape
- Isolation thermique
- Dalle béton
- Faux-plafond acoustique

3. Radier

- Sol coulé
- Chape
- Isolation thermique
- Etanchéité
- Dalle béton
- Isolation thermique

4. Mur

- Plaquette klinker
- Panneaux porteur
- Panneaux isolant thermique
- Mur béton
- Enduit ciment

5. Fenêtre

- Encadrement acier zingué
- Barreau acier zingué
- Menuiserie extérieure aluminium







le bâtiment cellulaire

le bâtiment formation





le bâtiment administratif



le terrain de sport





l'enceinte



12/2013
#103 _ EDM – PALÉZIEUX

COMMISSION DE PROJET

YVES GOLAY PRÉSIDENT 2013
 CHEF DE DIVISION AU SIPAL
 JACQUELINE SCHWARZ PRÉSIDENTE 2010 – 2012
 MEMBRE 2013, CHEFFE DE PROJET AU SIPAL
 SYLVIE BULA 2012 – 2013
 CHEFFE DE SERVICE AU SPEN
 CATHERINE MARTIN 2010 – 2011
 CHEFFE DE SERVICE AU SPEN
 SEBASTIEN AEBY 2010 – 2011
 DIRECTEUR DES EPO AU SPEN
 DENIS PIEREN 2011 – 2012
 RESPONSABLE INFRASTRUCTURES AU SPEN
 PHILIP CURTY 2013
 DIRECTEUR EDM, SPEN
 ALAIN SAUTEUR 2012 – 2013
 CHEF ÉTAT MAJOR, SPEN
 MIREILLE REYMOND 2010 – 2013
 PRÉSIDENTE TRIBUNAL DES MINEURS
 CHRISTOPHE BORNAND 2013
 CHEF DE SERVICE AU SPJ
 PHILIPPE LAVANCHY 2010 – 2012
 CHEF DE SERVICE AU SPJ,
 CHARGÉ DE MISSIONS

THIERRY-VANIA MENETREY 2010 – 2013
 MUNICIPAL, ORON
 CHRISTIAN MORAND 2010 – 2013
 MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE, TECHDATA

MANDATAIRES

DIRECTION DU POOL / ARCHITECTE / DIRECTION
 DES TRAVAUX
 QUARTAL SÂRL STÉPHANE MICHIG VEVEY
 ARCHITECTE
 GUY CORBAZ & PASCAL OULEVAY SÂRL LAUSANNE
 INGÉNIEUR CIVIL
 SANCHA SA YVERDON-LES-BAINS
 INGÉNIEUR ÉLECTRICITÉ
 BETELEC SA GIVISIEZ
 INGÉNIEUR CVS
 RIEDWEG & GENDRE SA CAROUGE
 ARCHITECTE PAYSAGISTE
 LA TOUCHE VERTE, MARC JUNOD GÈNEVE
 ARTISTE
 LORNA BORNAND LAUSANNE
 CONCEPTEUR D'ESPACE
 INROOM SÂRL GENEVIÈVE HÉRITIER LAUSANNE
 INGÉNIEUR SÉCURITÉ
 PROTECTAS LAUSANNE
 GÉOTECHNIQUE
 DE CERENVILLE ECUBLENS
 GÉOMÈTRE
 STUBY & VOLLMY SÂRL MÉZIÈRES

GESTION DES EAUX ET ROUTE
 B+C INGÉNIEURS SA MONTREUX

ENTREPRISES

TRAVAUX SPÉCIAUX
 SAGERIME SA KIRCHBERG
 PIEUX
 MARTI GRUNDUNGSTECHNIK AG MOOSSEEDORF
 TERRASSEMENT, ROUTE ET ENCEINTE
 JPF CONSTRUCTION ET DELESSERT BULLE
 ÉCHAFAUDAGE
 ROTH ÉCHAFAUDAGES SA VUFFLENS-LA-VILLE
 MAÇONNERIE BÉTON ARMÉ
 FRUTIGER SA SAVIGNY
 CHARPENTE MÉTALLIQUE BERISHA SA ROCHE
 FAÇADES LANER SA VILLARS-S/GLANE
 FENÊTRES HEVRON SA COURTETELLE
 FERBLANTERIE, COUVERTURE, CHAUFFAGE
 COUTAZ SA SAINT-MAURICE
 REVÊTEMENTS COUPE FEU
 FIRE SYSTEM SA LES ACACIAS
 TABLEAUX ÉLECTRIQUES
 TABELLEC FORCE ET COMMANDE SA LONAY
 GROUPE DE SECOURS
 DIMAG ÉNERGIE SA MONT-S/LAUSANE
 LUSTRERIE
 METALEC SA RENENS
 INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
 GROUPE E CONNECT SA

INSTALLATION DE VENTILATION
 KLMA SA VILLARS-STE-CROIX
 INSTALLATIONS SANITAIRES
 YERLI INSTALLATIONS SA ROSENS
 ASCENSEURS SCHINDLER ASCENSEURS SA BUSSIGNY
 SERRURERIE – PORTES INTÉRIEURES
 GUGGISBERG & FILS ACLENS
 FLOTRON OLIVIER LES THIOLEYRES
 SERRURERIE, ÉLEMENTS SÉCURITÉ
 GILGEN DOOR SYSTEM SA GLAND
 CHAPES CACCIAMANO GIOVANNI ECHANDENS
 SOLS SANS JOINTS MOLL SA BAULMES
 FAUX-PLAFONDS EN PLÂTRE
 LAMBDA TECHNIQUE D'ISOLATION SA LAUSANNE
 PEINTURE DUCA SA LAUSANNE
 INSTALLATIONS SÉCURITÉ
 IMSEC SÂRL CORSIER-SUR-VEVEY
 TYCO FIRE & INTEGRATED SOLUTIONS SA PRÉVERENGES
 INSTALLATIONS CUISINE
 GINOX SA CHAILLY, ELECTROLUX SA SURSEE,
 POLYFORCE SA BULLE
 ÉQUIPEMENT BUANDERIE
 FERRUM AG RUPPERSWIL
 AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
 CHARMOY J.-F. SA LA CROIX-S/LUTRY
 ÉQUIPEMENTS MOBILIERS
 WIDER SA MORGES, EDGAR'S FURNITURE SÂRL VEVEY,
 UNIQUEMENT VOTRE SA LAUSANNE, LISTA OFFICE
 VAUD SA LAUSANNE, CASH HÔTEL SERVICE GIVISIEZ

PUBLICATION DU SERVICE IMMEUBLES, PATRIMOINE ET LOGISTIQUE
 10, place de la Riponne CH-1014 Lausanne

GRAPHISME
 hersperger.bolliger
 Vevey

IMPRESSION
 PCL Presses Centrales SA
 Renens

PHOTOGRAPHIE
 Ariel Huber
 Lausanne

COÛTS DE L'OPÉRATION

INDICE OFS – ISPC RÉGION LÉMANIQUE AVRIL 2012: 137.0
 SELON DÉCOMPTÉ PROVISOIRE AFFAIRE 500 AU 6 DÉCEMBRE 2013

CFC	LIBELLÉ	MONTANT	%
0	Terrain	1'019'117	3.27
1	Travaux préparatoires	1'367'322	4.39
2	Bâtiment	18'988'312	60.92
3	Equipements d'exploitation	2'630'538	8.44
4	Aménagements extérieurs	4'217'898	13.53
5	Frais secondaires	1'884'470	6.05
9	Ameublement et décoration	1'062'859	3.41
COÛT TOTAL		31'170'516	100.00
COÛT DES TRAVAUX		30'151'399	

COÛT PAR PARTIE

1	Communs + techniques	2'595'369
2	Détenus – cellules	7'408'041
3	Formation – cuisine	5'663'802
4	Administration	6'076'633
5	Sport	1'306'956
6	Aménagements extérieurs	6'200'021
7	Route accès et parking	900'577

RATIOS

ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE

BÂTIMENT			
SP	Surface de plancher	m ²	4'802
SUP	Surface utile principale	m ²	2'697
	Nombre de détenus	places	36
	Ratio SUP/SP		0.56
	Ratio SP	m ² / détenu	135.00
	Ratio SUP	m ² / détenu	79.00
	Volume SIA 416	m ³	19'260
Coût par m ² (SP)	CFC 2–3	CHF / m ²	3'909.00
	CFC 1–9	CHF / m ²	6'208.00
Coût par m ³ SIA 416	CFC 2–3	CHF / m ³	986.00
	CFC 1–9	CHF / m ³	1'565.00
Coût par détenu	CFC 0–9	CHF / détenu	865'848.00
Coût par détenu	CFC 1–9	CHF / détenu	837'539.00

TYPE D'INTERVENTION

CONSTRUCTION NOUVELLE

ÉTIQUETTE ÉNERGIE	CALCULÉE	MESURÉE
	[]	[]
	[x]	[]
	[]	[]
	[]	[]
	[]	[]
	[]	[]
	[]	[]